



Assemblée générale

Distr. générale
3 février 2011
Français
Original : espagnol

Soixante-cinquième session

Point 24 de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions

liées au développement

Lettre datée du 28 janvier 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les déclarations présidentielles du sixième Sommet extraordinaire de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP) –, tenu à Maracay (Venezuela) le 24 juin 2009 (voir annexe), et du septième Sommet de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP) –, tenu à Cochabamba (État plurinational de Bolivie) le 17 octobre 2009 (voir document A/C.2/64/8).

Il convient de noter que dans ces deux déclarations, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'ALBA-TCP ont appuyé la proposition d'amendement – soumise par l'État plurinational de Bolivie – à l'alinéa c) du paragraphe 1 et à l'alinéa e) du paragraphe 2 de l'article 49 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole portant amendement de ladite convention (voir E/2009/78, annexe).

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'ALBA-TCP ont réaffirmé que la revendication de valeurs historico-culturelles comme la pratique de la mastication de la feuille de coca était un droit inaliénable des peuples et que la revalorisation de la feuille de coca pour ses propriétés bénéfiques et sa valeur culturelle ancestrale était une décision souveraine du peuple et du Gouvernement boliviens, qui méritait le soutien de la communauté internationale. Dans ce contexte, ils ont appuyé l'appel de l'État plurinational de Bolivie demandant que la feuille de coca soit retirée de la liste 1 de la Convention unique de 1961 et que toute interdiction de la mastication de la feuille de coca soit retirée du texte de la Convention.



Dans ce contexte, et compte tenu du fait que la déclaration présidentielle du septième Sommet de l'ALBA-TCP a précédemment été communiquée par mes soins au Secrétaire général de l'ONU dans une lettre datée du 21 octobre 2009 et distribuée aux États Membres de l'Organisation comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/C.2/64/8, je vous serais obligé de bien vouloir également porter à la connaissance des États Membres de l'ONU la déclaration présidentielle du sixième Sommet extraordinaire de l'ALBA-TCP, au titre du point 24 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Jorge **Valero**

**Annexe à la lettre datée du 28 janvier 2011 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du sixième Sommet extraordinaire
de l'Alliance bolivarienne pour les peuples
de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples –,
adoptée le 24 juin 2009 à Maracay, État d'Aragua**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la **Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP)** –, réunis à l'occasion du sixième Sommet extraordinaire, qui s'est tenu le 24 juin 2009 à Maracay, État d'Aragua (République bolivarienne du Venezuela) et qui a marqué le cent quatre-vingt-huitième anniversaire de la victoire des patriotes dans la bataille de Carabobo, ont souscrit aux principes énoncés dans la déclaration conjointe qu'avaient signée le 14 décembre 2004 les Présidents de la République de Cuba et de la République bolivarienne du Venezuela.

Ils ont salué le renforcement de l'ALBA-TCP et sa consolidation en tant qu'alliance politique, économique et sociale défendant l'indépendance, la souveraineté, l'autodétermination et l'identité des pays qui la composent ainsi que les intérêts et les aspirations des peuples du Sud face aux tentatives de domination politique et économique. Ils ont également salué les progrès significatifs réalisés par l'ALBA-TCP en tant que mécanisme d'union d'un genre nouveau fondé sur les principes de la solidarité, de la coopération, de la complémentarité et de la justice, et souligné son rôle fondamental dans l'édification d'un monde multipolaire, respectueux des valeurs sociales et humanistes héritées de nos peuples originels.

Ils ont salué avec enthousiasme l'adhésion de la République de l'Équateur à l'ALBA-TCP, à laquelle elle participait déjà activement en tant qu'observateur et dont elle partage l'identité et la perspective historique. Le combat que mène l'Équateur contre les inégalités à l'échelle locale et mondiale et la solidarité dont fait preuve son gouvernement vis-à-vis des processus latino-américains d'intégration contribueront incontestablement au renforcement de l'ALBA.

Ils ont aussi souhaité la bienvenue comme membres à part entière de l'ALBA-TCP à deux nations sœurs des Caraïbes – Saint-Vincent-et-les Grenadines et Antigua-et-Barbuda –, soulignant l'importance stratégique de leur adhésion et la contribution majeure que ces nations dignes des Caraïbes apporteront au projet d'union multinationale des peuples de notre Amérique.

Ils ont salué la présence au sixième Sommet extraordinaire de l'ALBA-TCP, en qualité d'invités, des représentants des Gouvernements de la République du Paraguay et de la Grenade.

Ils ont décidé qu'à compter de son sixième et présent Sommet, l'ALBA-TCP s'intitulerait « Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples » –, pour tenir compte du fait que l'extension et le renforcement politique de l'ALBA-TCP faisait d'elle une force véritable.

Pour intensifier l'exécution des programmes sociaux dans les pays membres de l'ALBA-TCP, il a été décidé de créer un Conseil social de l'ALBA-TCP qui aura pour mandat de mettre en œuvre les programmes sociaux en faveur des populations de nos pays et d'en assurer le suivi. Ce conseil sera composé des ministres responsables de l'éducation, de la santé, du logement, de l'emploi, de la protection sociale, de la participation du peuple et des droits des minorités et d'autres groupes sociaux particuliers.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'ALBA-TCP ont pris l'engagement de créer une zone de complémentarité économique, sur la base des principes de l'ALBA-TCP, afin de coordonner les initiatives économiques. À cet effet, ils ont chargé leurs ministres responsables de l'industrie, de l'économie, des finances, du commerce, de la planification et du développement de former un Conseil ministériel de la complémentarité économique de l'ALBA-TCP, soulignant l'intérêt de la planification, des échanges et de l'investissement productif pour répondre aux besoins de nos peuples. Le Conseil sera constitué le 24 juillet 2009, se réunira une fois par mois et consacra l'essentiel de ses travaux à la planification économique, aux échanges et à l'investissement productif, ainsi qu'aux programmes de coopération de l'ALBA-TCP.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'ALBA-TCP ont demandé aux Comités du système unifié de compensation des paiements réciproques (SUCRE) de poursuivre leurs travaux, conformément au mandat que leur ont confié les présidents au Sommet extraordinaire de Cumaná (Venezuela) dans l'accord-cadre portant création du système, qui prévoyait l'établissement d'un conseil monétaire, d'une chambre de compensation des paiements, d'une unité de compte commune et d'un fonds de réserve et de convergence commerciale. Les Comités ont également été priés de soumettre à l'organe de coordination permanente des rapports périodiques sur l'état d'avancement de leurs travaux. En outre, le Comité du commerce du système unifié de compensation des paiements réciproques (SUCRE) a été encouragé à examiner plus avant les stratégies et les mesures propres à dynamiser les relations commerciales entre les pays de la région.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres ont chargé les groupes de travail du SUCRE de faire en sorte que le traité instituant le système unifié de compensation des paiements réciproques puisse être signé au prochain sommet de l'ALBA-TCP.

Ils ont convoqué d'urgence le Conseil des ministres ALBA-aliments afin qu'il s'attelle à l'élaboration de l'acte constitutif de l'entreprise multinationale ALBA-aliments ainsi que de son plan d'action à court terme.

Au sujet du projet multinational ALBA-éducation, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres ont décidé de fonder l'Université des peuples de l'ALBA-TCP (UNIALBA), qui rassemblera au sein d'un réseau les universités résolues à œuvrer ensemble à l'élaboration d'alternatives et de solutions humanistes, scientifiques et technologiques et à proposer une diversité de savoirs qui contribuent au développement de l'union multinationale. L'une des missions essentielles d'UNIALBA sera de former les professionnels, les techniciens et les experts qui mettront sur pied et feront prospérer les projets et les entreprises multinationales de l'ALBA.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres ont chargé le Conseil ministériel de l'ALBA de créer un groupe de travail pour l'évaluation et l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur, afin d'accroître la qualité des systèmes universitaires des pays membres.

Ils ont également chargé le Conseil ministériel de former un groupe de travail pour les questions de droit international, d'autodétermination, de respect de la souveraineté et des droits de l'homme qui devra, dans un délai de 60 jours au plus, présenter un projet d'instance de l'ALBA chargé de ces questions ainsi que le projet de mandat correspondant; l'instance sera coordonnée par la Bolivie et fera rapport à la Commission politique par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres ont décidé de créer le Conseil ministériel des femmes de l'ALBA-TCP, qui constituera un espace de mise en valeur et de promotion des femmes des pays membres et garantira leur participation à toutes les initiatives et à tous les instruments d'intégration de l'ALBA-TCP.

Ils ont décidé que tous les conseils ministériels créés par la présente déclaration tiendraient des réunions mensuelles.

Ils ont pris note des efforts déployés par les institutions de l'Équateur et du Venezuela pour faire avancer l'étude préliminaire – demandée par la banque ALBA-TCP – sur le projet de l'ALBA relatif aux envois de fonds, et les ont priées de poursuivre leurs travaux en vue de la réalisation, dans les deux pays, d'un projet pilote destiné à favoriser le développement des communautés qui envoient les fonds et de celles qui les reçoivent.

La République bolivarienne du Venezuela a exprimé le souhait que soient mis en place, dans les secteurs de la télémédecine, du téléenseignement et de la téléphonie rurale, des projets communs adaptés aux besoins de chacun des pays membres de l'ALBA-TCP, s'appuyant sur la technologie du satellite Simón Bolívar et sur les projets pilotes mis en place au Venezuela, dans le but de lever les obstacles qui empêchent les populations de la région les moins bien desservies d'accéder à l'information, au savoir et à la technologie.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres ont appuyé la proposition du Paraguay d'avancer résolument dans la réalisation de l'intégration énergétique régionale ainsi que de la pleine capacité des États à disposer librement de leurs ressources énergétiques.

Ils se sont engagés à promouvoir un modèle d'appropriation sociale du savoir qui permette de surmonter les obstacles à la production des biens et services essentiels à la vie, comme les produits alimentaires et les soins de santé, et à cet égard, ils ont chargé le Conseil des ministres de l'ALBA de constituer, dans un délai de 30 jours au plus, un groupe de travail sur la révision de la doctrine de la propriété industrielle, dont le Venezuela assurera la coordination.

Ils ont chargé l'Organe de coordination permanente et la Commission politique de se réunir avant le prochain sommet de l'ALBA-TCP pour examiner les accords en suspens, l'état d'avancement des travaux de chaque organe constitué et l'exécution des mandats des cinquième et sixième Sommets extraordinaires.

Au nombre des progrès significatifs accomplis dans l'union de nos peuples dans le domaine de l'éducation, les chefs d'État et de gouvernement des pays

membres ont signé l'Accord sur la reconnaissance des titres et diplômes universitaires, qui permettra aux jeunes suivant des études universitaires dans d'autres pays de l'ALBA-TCP dans le cadre de ses programmes de coopération solidaire de rentrer ensuite dans leur pays d'origine pour exercer leur profession et contribuer ainsi à offrir des conditions de vie dignes à leurs concitoyens.

Ils ont célébré la signature de l'acte constitutif de la Commission du Groupe ALBA pour la commémoration du bicentenaire du début de la révolution pour l'indépendance du continent.

Ils ont salué la tenue, du 24 au 26 juin 2009, de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. À ce sujet, ils ont exprimé leur soutien à la mise en œuvre, sous l'égide des Nations Unies, d'un processus qui permette d'établir un diagnostic exact des origines de la crise et de ses répercussions sur les pays en développement. Ils ont en outre souligné la nécessité de définir un ensemble de mesures immédiates propres à atténuer l'incidence de la crise sur les pays en développement ainsi qu'un ensemble de mesures de portée plus large pour, notamment, mettre en place une nouvelle architecture financière.

Ils ont souligné que cette crise ne pouvait pas être envisagée uniquement sous l'angle financier car elle était le résultat de l'accumulation d'une série de problèmes structurels et systémiques graves qui s'étendaient au-delà de l'échec de la politique monétaire et de la réglementation du secteur financier.

Ils ont estimé que l'appui que les pays développés fournissait actuellement aux grandes banques accroissait la centralisation du capital du secteur financier entre les mains de petits groupes et que cela rendait plus difficiles le contrôle et la réglementation du secteur par les gouvernements. Ils ont souligné la responsabilité que portaient le Fonds monétaire international – instrument au service des États-Unis – et les banques centrales de ces pays, dans la crise économique mondiale, et leur incapacité à en atténuer les effets et à répondre aux vulnérabilités.

Ils ont affirmé que la crise était aussi liée à l'absence de mécanismes appropriés de contrôle et de gestion des grandes entreprises et aux politiques de concurrence, et qu'elle appelait donc une réorganisation en profondeur non seulement du secteur financier mais aussi de l'économie réelle.

Concernant la nécessité de mettre en place une nouvelle architecture financière régionale, ils ont encouragé l'élaboration d'instruments financiers qui soient utiles à l'économie réelle, mettent un frein aux pratiques spéculatives et instaurent un environnement stable et sûr pour la création d'une zone de complémentarité économique de l'ALBA-TCP.

Ils ont souligné qu'une solution durable et viable à la crise actuelle ne serait trouvée que si l'on reconnaissait la nécessité d'adopter un nouveau modèle de développement économique, plaçant l'être humain au centre des préoccupations.

Ils ont condamné toutes les formes de discrimination à l'égard des migrants. Rappelant que la migration n'était pas un délit mais un droit fondamental, ils ont demandé au Gouvernement des États-Unis d'entreprendre d'urgence une réforme de ses politiques migratoires afin de mettre un terme aux expulsions et rafles massives et de permettre la réunification des familles, et ont réclamé la suppression du mur, qui sépare et divise les peuples au lieu de les unir. Ils ont aussi demandé

l'abrogation de la loi d'ajustement concernant Cuba et de la « politique des pieds secs-pieds mouillés », qui sont de nature discriminatoire et sélective et entraînent des pertes en vies humaines. L'exode des cerveaux constitue une forme de pillage des ressources humaines qualifiées à laquelle se livrent les pays riches.

Ils se sont de nouveau engagés à lutter contre le changement climatique suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées. Ils ont demandé instamment que les pays développés honorent les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne la réduction des émissions, en prennent de plus contraignants, et acceptent, compte tenu de leur responsabilités historiques et de leurs obligations vis-à-vis de l'adaptation des pays en développement, de régler la dette climatique qu'ils ont contractée en mettant en place un fonds pour l'adaptation et le transfert de technologies en faveur de nos pays ainsi que des mécanismes de compensation en faveur des pays qui préservent, protègent et conservent leurs forêts, en mettant à dispositions de moyens de financement directs.

Ils ont salué le succès des mesures prises par le Gouvernement équatorien pour réduire le poids de sa dette extérieure, qui ont permis au pays de réduire de plus de 2 milliards 900 millions de dollars sa dette commerciale (environ 30 % de la dette extérieure publique), déclarée illégitime à l'issue d'un processus d'audit indépendant.

Ils ont approuvé le décaissement de 50 % des fonds non remboursables destinés à l'exécution des projets d'ALBA-aliments (ALBA-PETROCARIBE) concernant Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Belize, la Jamaïque, le Honduras, le Guyana, le Suriname et le Nicaragua, soit un montant de 7 millions de dollars des États-Unis provenant du fonds ALBA-aliments.

Ils ont salué la formidable réussite que représente la reconnaissance du Nicaragua comme territoire libéré de l'analphabétisme et, à cet égard, ont réitéré leur volonté d'intensifier les efforts déployés pour que la zone de l'ALBA soit déclarée territoire libéré de l'analphabétisme dans les meilleurs délais. Ils ont également salué le récent lancement des projets de postalphabétisation en Bolivie ainsi que de l'étude préliminaire en vue de l'exécution d'un projet d'alphabétisation en Dominique.

Ils ont pris connaissance du rapport sur l'avancement des travaux d'élaboration de l'acte constitutif de l'entreprise multinationale de l'énergie, du pétrole et du gaz, dont la création sera une nouvelle avancée vers la réalisation de la sécurité énergétique de la région. En outre, ils ont réaffirmé l'attribution du gisement Boyacá de la ceinture pétrolifère de l'Orénoque à l'entreprise multinationale de l'énergie, du pétrole et du gaz, à charge pour celle-ci d'évaluer et de certifier les réserves de ce gisement.

Ils ont annoncé que serait inaugurée officiellement, à Guayaquil et Quito (Équateur) et à Bailadores et Cumaná (Venezuela), le 24 juillet 2009, à l'occasion du deux cent vingt-sixième anniversaire de la naissance du Libérateur Simón Bolívar, la « Ruta Libertadora », un itinéraire touristique autant qu'historique destiné à commémorer le passage du Libérateur Simón Bolívar et du grand maréchal d'Ayacucho Antonio José de Sucre. Ce projet rassembleur, coordonné dans sa phase pilote par le Venezuela et l'Équateur, verra à terme la participation des autres pays membres de l'ALBA-TCP.

Ils se sont félicités de la visite que rendront Cuba et le Venezuela à Haïti le 26 juin 2009 à l'occasion de la pose de la première pierre de l'usine de traitement du riz, qui marquera le démarrage du projet d'intensification de la culture du riz dans la vallée de l'Artibonite, dans le cadre de la commission tripartite réunissant Haïti, Cuba et le Venezuela.

Ils se sont également félicités de la visite qu'effectuera une délégation d'entrepreneurs de la Dominique au Venezuela le 30 juin 2009 dans le but d'établir des mécanismes de coopération pour la production industrielle de casabe dans cette nation des Caraïbes.

Ils ont dénoncé l'utilisation des médias de communication sociale comme outils de désinformation et de déstabilisation politique, et ont rappelé que les médias avaient la difficile tâche d'accomplir dans le respect des principes éthiques une mission de service public au profit de l'ensemble des citoyens, et pas celle de satisfaire les intérêts matériels de certaines minorités.

Ils ont affirmé leur soutien à la Révolution islamique d'Iran, aux institutions de la République islamique d'Iran et au gouvernement du Président Mahmoud Ahmadinejad, et ont dénoncé l'ingérence extérieure ainsi que la campagne de dénigrement lancée contre ce pays frère, ami de l'ALBA.

Ils ont réitéré leur condamnation absolue de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, exigeant à nouveau qu'il soit éliminé sans condition et sans délai.

Ils ont souligné la valeur historique et revendicative de la décision adoptée par la trente-neuvième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, tenue à San Pedro Sula (Honduras), abrogeant la résolution VI de la huitième réunion de consultation des ministres des relations extérieures de l'Organisation qui, en 1962, avait injustement et illégalement écarté Cuba du système interaméricain et l'avait dépossédée de tous ses droits au sein de ce système; ils ont également reconnu le rôle important joué par les pays membres de l'ALBA-TCP et par l'Équateur dans cet acte de justice fondamental pour les peuples d'Amérique.

Ils ont affirmé leur attachement à la création d'une organisation des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Ils ont décidé de faire figurer la condamnation du blocus économique et commercial imposé par les États-Unis à Cuba à l'ordre du jour de l'Organisation des États américains.

Ils ont salué la décision de la Bolivie et de l'Équateur de se retirer du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et ont chargé le Conseil des ministres de l'ALBA de créer un groupe de travail ayant vocation à élaborer un projet d'instance régionale pour le règlement des différends, pour soumission au prochain sommet de l'ALBA-TCP.

Ils ont réaffirmé que toute culture avait le droit d'exister, de préserver son identité propre et ses pratiques millénaires, ancestrales et intrinsèques. Ils sont convenus que la revendication de valeurs historico-culturelles comme la pratique de la mastication de la feuille de coca était un droit inaliénable des peuples et que la revalorisation de la feuille de coca pour ses propriétés bénéfiques et sa valeur culturelle ancestrale était une décision souveraine du peuple et du Gouvernement boliviens, qui méritait le soutien de la communauté internationale. Dans ce contexte,

ils ont appuyé l'appel de l'État plurinational de Bolivie demandant que la feuille de coca soit retirée de la liste 1 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et que toute interdiction de la mastication de la feuille de coca soit retirée du texte de ladite convention.

Ils ont félicité le gouvernement de la Révolution citoyenne de la République d'Équateur, qui assumera la présidence de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) à compter d'août 2009.

Ils ont réaffirmé la décision souveraine prise par leurs gouvernements de s'attaquer aux problèmes que représentent la production, le trafic et la consommation des stupéfiants, ainsi que les délits connexes, dans le cadre de la coopération internationale et de la coordination régionale et bilatérale. À cet égard, ils ont exprimé leur volonté d'entreprendre des actions régionales conjointes de lutte contre le trafic des stupéfiants et de promouvoir l'adoption de politiques, de plans et de mesures pour lutter contre les stupéfiants et les délits connexes à l'intérieur de l'ALBA ainsi que d'autres mécanismes régionaux et sous-régionaux, en agissant toujours selon les principes de la responsabilité partagée, de la souveraineté des États, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du respect des droits de l'homme. Ils ont également affirmé leur volonté d'œuvrer à la création, dans le cadre de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), du Conseil sud-américain de lutte contre le trafic de drogue, instrument régional qui viendra appuyer les mesures bilatérales et permettra l'établissement d'un processus de coordination et de complémentarité pour faire face au problème mondial de la drogue.

Ils ont exprimé leur soutien à la République bolivarienne du Venezuela dans l'organisation du deuxième Sommet Amérique du Sud-Afrique qui se tiendra en septembre 2009.

Cent quatre-vingt-huit ans après la victoire remportée par les patriotes dans la bataille de Carabobo, qui a scellé la première indépendance du Venezuela, ils se sont engagés fermement à poursuivre dans la voie de l'indépendance et de l'union que réclament les peuples de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour le Gouvernement
d'Antigua-et-Barbuda
(*Signé*) Winston **Baldwin Spencer**
Premier Ministre

Pour le Gouvernement
de l'État plurinational de Bolivie
(*Signé*) Evo **Morales**
Président

Pour le Gouvernement
de la République de Cuba
(*Signé*) José Ramón **Machado Ventura**
Premier Vice-Président du Conseil d'État

Pour le Gouvernement
du Commonwealth de la Dominique
(*Signé*) Roosevelt **Skerrit**
Premier Ministre

Pour le Gouvernement
de la République de l'Équateur
(*Signé*) Rafael **Correa**
Président

Pour le Gouvernement
de la République du Honduras
(*Signé*) Patricia **Rodas**
Ministre des relations extérieures

Pour le Gouvernement
de la République du Nicaragua
(*Signé*) Daniel **Ortega**
Président

Pour le Gouvernement
de Saint-Vincent-et-les Grenadines
(*Signé*) Ralph **Gonsalves**
Premier Ministre

Pour le Gouvernement
de la République bolivarienne du Venezuela
(*Signé*) Hugo **Chávez Frías**
Président
